

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00225 Numéro SIREN : 345 130 512 Nom ou dénomination : GENEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2021 sous le numéro de dépôt 7385

GENEDIS

SAS au capital de 3.660.000 euros
Siège social : Z.I. Route de Paris - 14120 MONDEVILLE
345 130 512 RCS CAEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL CONSTATANT LES DECISIONS

PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 29 JUIN 2021

La soussignée,

La société **CARREFOUR FRANCE SAS** (siren 672 050 085),
représentée par Monsieur Rami BAITIEH,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

En sa qualité d'associé unique de la société GENEDIS,

Madame Florence BATCHOURINE intervenant également aux présentes en sa qualité de
président de la société GENEDIS,

Après avoir :

➤ indiqué que l'**ordre du jour** des décisions objet des présentes est le suivant :

En matière ordinaire

-
- ◆ démission du commissaire aux comptes ;
 - ◆ nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;
 - ◆ pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
-

A statué sur les décisions suivantes :

EN MATIERE ORDINAIRE

TROISIEME DECISION

L'associé unique, approuvant la proposition du président, prend acte de la démission, à compter de ce jour, de la société KPMG SA, commissaire aux comptes de la société.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, approuvant la proposition du président, décide de nommer, en qualité de nouveau commissaire aux comptes, la société MAZARS (siren 784 824 153) dont le siège social est à COURBEVOIE (92400) – 61, rue Henri Regnault, pour la durée restant à courir du mandat de la société KPMG SA démissionnaire, soit jusqu'à la décision relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs :

- au président ainsi qu'à Carine ZIMOLONG, Marianne PILLET et Laetitia BELACEL, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal, comptes ...);
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Il confère plus particulièrement tous pouvoirs au Cabinet ESPACE FORMALITES sis à CAEN (14) – 47 Rue de l'Oratoire, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés (Greffes, Centre de Formalités des Entreprises, etc....), toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes, de procéder à toutes inscriptions ou déclarations modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi qu'au Registre des Bénéficiaires Effectifs, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance et plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

POUR EXTRAIT CONFORME

